



6381	PLOUGASNOU (axe 1) 3km le long de la route D46 entre les points 484020N - 0034715W et 483848N - 0034758W	<i>TLJ</i> <i>ETE</i> : 0700/1800 <i>HIV</i> : 0800/CS	FL 050 2500ft AMSL	Activité réservée aux pilotes autorisés par la Délégation territoriale Bretagne Basse Normandie. Activité interdite si l'activité 6382 Plougasnou (axe 2) est en cours. Information des usagers sur Landivisiau APP, Iroise APP et Morlaix INFO.
6382	PLOUGASNOU (axe 2) 3.3km le long de la route D78 entre les points 48°40'41"N - 003°46'21"W et 48°39'37"N - 003°44'08"W	<i>TLJ</i> <i>ETE</i> : 0700/1800 <i>HIV</i> : 0800/CS	FL 050 2500ft AMSL	Activité réservée aux pilotes autorisés par la Délégation territoriale Bretagne Basse Normandie. Activité interdite si l'activité 6381 Plougasnou (axe 1) est en cours. Information des usagers sur Landivisiau APP, Iroise APP et Morlaix INFO.

MORLAIX Ploujean 1,7km verticale RWY 04/22	6385	<i>TLJ</i> : <i>ETE</i> : 0700/1800 <i>HIV</i> : 0800/CS	FL 050 2500ft AMSL	Activité réservée aux pilotes autorisés par la Délégation territoriale Bretagne Basse Normandie. Information des usagers sur Landivisiau APP, Iroise APP et Morlaix INFO.
--	------	--	-----------------------	---

UTILISATION DES AXES DE VOLTIGES DE MORLAIX

Le respect des limites latérales des axes ainsi que leurs volumes (2500 QNH – 5000 QNH soit 750m – 1500m) est indispensable pour assurer leur pérennisation. Il en est de même concernant leurs horaires d'activation, les contacts radio et radars associés.

En effet, ces axes sont situés aux abords de trajectoires d'approche aux instruments et en espace de classe D avec contact radio obligatoire. Ne pas respecter les procédures indiquées ci-dessous équivaut à une violation qui met en péril l'activité voltige au sein d'Armor Aéro Passion. Chacun doit donc se sentir responsable dans l'utilisation correcte de ces axes.

De plus, alterner autant que possible l'activation des différents axes afin d'éviter des plaintes pour nuisances, en évitant particulièrement le survol de la ville du Dourduf.

COMMENT ACTIVER LES AXES ?

Avant décollage :

- Profiter du temps de chauffe moteur pour contacter l'agent AFIS sur 118.5 Mhz
- Lui signifier votre intention d'effectuer un travail voltige sur l'axe choisi, en précisant les volumes engagés (2500 – 5000 QNH soit 750m – 1500 m) et la durée prévue d'activation.
- Si l'AFIS est inactif, il vous est possible de téléphoner au service du contrôle pour les préchauffer. Cela vous permettra d'éviter un refus en vol et un décollage inutile si toutefois les axes ne peuvent être activés. Quoique judicieuse, il est rare d'effectuer cette procédure.

Après décollage :

- Vérifier transpondeur 7000 mode C, si aucun code n'a déjà été assigné par l'agent AFIS.
- Une fois la zone d'aérodrome dégagée et avant de passer 1500 ft QNH en montée (soit 500 m), contacter LANDI APP 122.4 Mhz (en général inactif le week end) ou Iroise 135.825 Mhz.
- Obtenir la clearance de procéder plus haut (espace de classe D soumis à contact obligatoire).
- Demander l'autorisation d'activer l'axe de voltige 1, 2 ou vertical, pour les X prochaines minutes. Un code transpondeur vous sera demandé ainsi que les planchers et plafonds d'évolution. Il vous sera demandé de rappeler début et fin d'évolutions voltige. Conservez le contact et l'écoute radio, des déconflitions importantes pouvant survenir. Ne pas hésiter donc à interrompre vos évolutions pour traiter un contact radio prioritaire.

TRANSPONDEUR + CONTACT RADIO OBLIGATOIRE

BONS VOLS ET VOLEZ PRUDEMMENT.